

Archives départementales de la Haute-Savoie

FERRIÈRES - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

Nom : *Lyonnaiz*

Prénoms : *Joseph*

Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *2261*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le *9 mars 1879* à *Ferrières*, canton *Chancy-Nord*, département de *la Haute-Savoie*, résidant à *Chancy-Nord*, canton d' *Chancy-Nord*, département de *la Haute-Savoie*, profession de *promoteur* et de *banquier*, domiciles à *Ferrières*, canton d' *Chancy-Nord* département de *la Haute-Savoie*

SIGNALEMENT

Chemins *et*, sourcils *noirs*, yeux *bleus*, front *haut*, nez *long*, bouche *grande*, menton *fort*, visage *plein*, Taille : 1 m. *72* cent. Taille rectifiée : 1 m. *73* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : *Cicatrice au milieu du front.*

Degré d'instruction : (générale (1)) *+*, (militaire (2)) *+*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Exempté de la loi de 1900 et en 1901. Revenu propre au service en 1902.
Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (*1^{re}* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé au 30^{es} Rég^t d'Infanterie à compter du 14 novembre 1902. Arrivé au corps et soldat de 2^{es} classe le dit jour 30^{es} 36 70. Envoyé en congé le 19 septembre 1903 certificat de bonne conduite d'écadron.

Dans l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates	Communes	Séjours
<i>9 X 1902</i>	<i>Hauteville</i>	<i>Près de Chagnon</i>
<i>31 Mai 1910</i>	<i>Hauteville</i>	<i>Chambéry</i>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé par changement de domicile à la subdivision de Chambéry le 31 Mai 1910. Inséré à la liste matricule sous le numéro 231.

Rappelé à l'activité par la Mobilisation générale armée au Corps le 3 août 1914 au 10^{es} R^{gt} Inf.

Passé au 4^{es} Rég^t Infanterie le 14 septembre 1914 aux armées le 30 septembre 1914.

Notamment blessé le 2 septembre 1914.

Blessé et fait prisonnier le 8 juin 1915 à Heubach.

Intenu à Munster-Rapature le 15 novembre 1915 en permission et reformé le 9^{es} Rég^t Inf. le 7 janvier 1919.

Mis en congé illimité de démobilisation le 6 février 1919.

Écchelon n° 3575 DD par le 9^{es} R^{gt} Inf.

Affecté dans les Réserves au 99^{es} Régiment Infanterie.

Passé au 99^{es} Régiment Infanterie le 25-11-1920.

Par suite de son classement dans la position dite "sans affectation".

Reformé à la sub^{te} le 10 novembre 1929.

COLLATION
les P.M.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 14 décembre 1880.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas fait de service militaire.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Journaux.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine, Art. 1 de la loi du 10 août 1905.